

SEANCE DU CONSEIL DU 11 DÉCEMBRE 2017 À 19H00

Présents

BOUCHAT, Bourgmestre
PIERARD, NGONGANG, GREGOIRE, Mme PIHEYNS, Mme LESCENIER,
Echevins
DE MUL, Président CPAS
HANIN, LESPAGNARD, FRERE, Mme DEMASY, Mme COURARD,
DALAIDENNE, DESERT, Mme BONJEAN-PAQUAY, Mme PONCIN-HAINAUX,
Mme MAROT-LOISE, SALPETEUR, LEMPEREUR, MOLA, CHARPENTIER, Mme
MBUZENAKAMWE, COLLIN, Mme CALLEGARO, GALERIN, Conseillers
LECARTE, Directeur général

SEANCE PUBLIQUE

1. Réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale - Présentation du budget CPAS 2018

Présents

Monsieur Stéphan DE MUL - Président CPAS,
Mesdames BONJEAN (également conseillère communale), WILLEM, CHARLIER,
Messieurs LIGOT, GALERIN (également conseiller communal), GEORGIN,
JOACHIM,
Madame SANTER - Directrice générale CPAS.

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale, entendent Monsieur Stephan De Mul, Président du CPAS, commenter le Budget 2018 du CPAS, en vertu de l'article 112bis §1 al 2 de la Loi organique des CPAS du 08 juillet 1976.

Une présentation exhaustive est faite, suivie d'une discussion générale sur ce budget.

Le budget CPAS sera voté en séance plénière du Conseil communal qui aura lieu à l'issue de la présente réunion commune publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale, en vertu de l'article 112bis §1, al 1 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

2. Réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale - Présentation du rapport sur les synergies

Présents

Monsieur Stéphan DE MUL - Président CPAS,
Mesdames BONJEAN (également conseillère communale), WILLEM, CHARLIER,
Messieurs LIGOT, GALERIN (également conseiller communal), GEORGIN,
JOACHIM
Madame SANTER - Directrice générale CPAS.

Le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale entendent Monsieur Stephan De Mul, Président du CPAS, sur le rapport des synergies, en vertu de l'article 26 bis §5, al.1 et 2 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

Une présentation exhaustive est faite, suivie d'une discussion générale sur ce sujet.

LE CONSEIL communal approuve A L'UNANIMITE le rapport sur les synergies suivant:

3. Rapport sur les économies d'échelle

Les déclarations gouvernementales et les synergies

En matière de pouvoirs locaux, le rôle du C.P.A.S. dans la gestion locale est reconnu par la DPR ainsi que la nécessité de préserver ses moyens financiers, mais la logique de gestion optimale des ressources et la nécessité d'atteindre l'équilibre budgétaire en renforçant la qualité des services aux usagers sont rappelées. Pour optimiser l'utilisation des moyens et favoriser les synergies, le Gouvernement s'engage notamment à « *encourager les communes et C.P.A.S. à fusionner sur base volontaire, avec maintien d'un comité spécial de l'action sociale pour l'attribution des aides individuelles* ». Il entend également améliorer la gestion des ressources humaines en « *autorisant le C.P.A.S. et la commune à engager un directeur général commun, à l'instar de ce qui est prévu pour le directeur financier* ».

Ces déclarations de la DPR wallonne se voient renforcées par l'accord du Gouvernement fédéral qui « *modifiera le cadre légal pour permettre une intégration organique des administrations communales et des C.P.A.S.* ».

Ces déclarations allant dans le sens de la fusion compromettent l'institution C.P.A.S. mais elles mettent encore plus gravement à mal les missions d'action sociale et l'aide de service public que ceux-ci peuvent apporter aux citoyens fragilisés.

Pour ma part, il faut davantage faire valoir les spécificités du travail des C.P.A.S. en dynamisant la construction de synergies entre C.P.A.S., plus respectueuses d'une logique des métiers ! De telles synergies existent déjà et permettent de mettre en œuvre de beaux projets.

Cela n'empêche nullement de construire des synergies voire des services communs entre la commune et le CPAS pour toutes les prestations transversales. C'est d'ailleurs dans cette voie que les institutions locales marchois se sont lancées.

3.1. Introduction

Depuis un certain nombre d'années, grâce notamment à la présence du Président du C.P.A.S. aux réunions du Collège communal et aux réunions de concertation ainsi qu'à la présentation par le Président du budget et du compte du C.P.A.S. au conseil communal, les deux institutions apprennent à se connaître et travaillent en commun dans différents domaines afin de tendre vers une optimisation des ressources humaines et des moyens techniques à leur disposition. Ces synergies et économies d'échelle doivent permettre une meilleure utilisation des deniers publics et un meilleur service aux citoyens marchois. Des politiques coordonnées doivent être initiées tant en matière d'aide sociale qu'en matière de politique des Aînés, d'économies d'énergie ou de logement.

Le présent rapport met par conséquent en lumière ce qui est mis en place en matière de synergies dans notre commune et a été renforcé en 2017 mais vise également à cibler celles à développer pour rationaliser et améliorer encore le fonctionnement de nos deux institutions dans les années à venir.

En cela, l'installation en 2014 des services du C.P.A.S. dans la nouvelle aile de l'Hôtel de Ville est le symbole de la nouvelle impulsion donnée à la mise en commun de nos forces dans l'intérêt de notre population.

De là à parler de fusion entre les deux entités comme cela est abordé de manière claire dans les différentes déclarations gouvernementales, il y a un pas à franchir qui ne peut se

faire dans la précipitation et sans une analyse approfondie des sensibilités et des modes de fonctionnement des deux institutions.

3.2. Synergies existantes

1. Rapprochement des services

- *Les services recettes de la Ville et du C.P.A.S. travaillent main dans la main sous la coupole d'un receveur unique depuis le 1er janvier 2011. De cette manière, les réalités budgétaires des deux institutions sont mieux comprises et prises en compte lors de l'élaboration des budgets respectifs. Un marché conjoint d'emprunts est depuis organisé afin de financer principalement les projets immobiliers de chaque institution et de pouvoir profiter de conditions et de services améliorés.*

- *Gestion commune des points A.P.E.*

Depuis de nombreuses années, le C.P.A.S. cède une partie de ses points A.P.E. à la Ville afin de mener une gestion commune de ceux-ci et d'optimiser l'utilisation de ceux-ci afin de développer un maximum de services pour les citoyens.

- *Service de prévention et de protection au travail*

Depuis quelques années, Mr Goffinet est responsable interne du service pour les deux entités. Pour le service externe, la C.P.A.S. a adhéré au marché conjoint (relancé en 2017) porté par la Ville et mis en place depuis 2009.

- *Service énergie*

La Ville de Marche-en-Famenne est « Commune énerg'éthique » et possède une conseillère en énergie.

De son côté, le C.P.A.S. a développé un service de guidance énergétique par l'action d'un tuteur-énergie. Il travaille en collaboration étroite avec le service communal et le guichet de l'énergie.

Depuis 2013, le C.P.A.S. a en outre renforcé son service énergie et va développer une aide systématique auprès de ses bénéficiaires par la réalisation d'audit énergétique des habitations, de conseils en matière d'économies d'énergie et de rencontre avec les propriétaires.

- *Service logement*

La commune gère la partie administrative dans l'ancrage communal des fiches « création de logements ».

La Ville a également rénové une maison Rue des Fours et en a donné la gestion au C.P.A.S. pour la création de deux logements de transit.

- *Collaboration en personnel et en moyens matériels*

Il est fréquent que du personnel spécifique ou du matériel particulier soit mis à disposition comme des échanges de prestations de services ou par l'apport de conseils techniques avisés (ex : Service travaux).

- *Participation du DG au Codir*

La concertation entre les services administratifs s'est renforcée, notamment par le rapprochement physique mais également par la participation du Directeur général du C.P.A.S. aux réunions du Comité de Direction de la Ville.

- *Gestion du courrier*

L'installation du C.P.A.S. à l'Hôtel de Ville a permis une mise en commun du processus de gestion et de son affranchissement.

- *Gestion de l'ICT et de la téléphonie*

Le Centre de Support télématique a repris en 2016 la gestion de l'informatique et de la téléphonie du CPAS pour le personnel qui occupe l'Hôtel de Ville. Cela permet un suivi permanent de son fonctionnement et permet également une protection adéquate des applications.

2. Marchés conjoints et achats groupés

Les achats et fournitures communs permettent le cas échéant l'obtention de marchés plus avantageux et font l'économie d'un double travail administratif d'élaboration de cahier des charges, d'analyse des offres et de suivi des prestations :

- a. Achats groupés de **carburant** des véhicules de l'une et l'autre administration : ceci permet l'obtention d'un tarif préférentiel auprès du fournisseur vu le marché plus important.
- b. Achats groupés de **mazout** pour les différents bâtiments de la Ville et du C.P.A.S.
- c. Une négociation est possible auprès du fournisseur de **téléphonie** en vue de l'obtention d'une réduction sur les tarifs de communication (-15.000 hab.).
- d. Les **contrats d'assurance** en cours ont été négociés en 2017 auprès du même organisme et même délégué. La relance du contrat global des assurances a permis au Cpas d'épargner environ 30.000€ pour le budget 2018 !
- e. Le C.P.A.S. bénéficie de l'accès à certains **logiciels** communs (registre national,...)
- f. Les deux conseils ont opté ensemble pour le même **fournisseur énergétique** IGRETEC.

3. Partenariats en matière sociale et d'insertion

La spécificité de la mission du C.P.A.S., qu'il ne faut pas oublier en ces matières, n'empêche nullement le développement ça et là de synergies diverses.

Les collaborations entre les services communaux et le service insertion du C.P.A.S. sont nombreuses.

Citons notamment :

- Le plan HP de la ville et la gestion des Mesures Judiciaires Alternatives sont organisés en étroite collaboration avec le service social du C.P.A.S. ;
- Le Plan de Cohésion Sociale Communal est fondé sur l'analyse des besoins ressentis par les services des deux administrations ;
- Politique du handicap avec un guichet unique C.P.A.S. / Commune/ Vie associative
- Un partenariat avec la Maison des Jeunes pour l'atelier 18-25 ans ;
- Un partenariat avec la crèche pour les jeunes mamans ;
- Un partenariat avec l'ALE pour les aides à l'emploi (synergies socioprofessionnelles) ;
- Conjointement avec la Ville et la Famennoise, le C.P.A.S. participe au projet « Eté Solidaire, je suis partenaire » ;
- Le C.P.A.S. est représenté au sein des conseils d'administration de l'ALE et de l'ADL, dans le but de favoriser le secteur de l'économie sociale ;
- Partenariat pour la Régie de Quartier et l'Ancrage communal.

4. Synergies diverses

- En termes de communication :

Le site du C.P.A.S. a été repris par le site Internet de la Ville.

Depuis 2013, le service Communication de la Ville est au service du C.P.A.S. pour mettre en avant ses réalisations comme l'ouverture du Co-accueil, du Centre d'accueil de Jour ou des avancées des travaux du Home et des Résidences-services.

- L'insertion d'articles d'information concernant le C.P.A.S. dans le *Bulletin communal*, outre le développement de la communication des deux administrations vers le citoyen, confirme les synergies développées – numéro spécial C.P.A.S. en 2014 ;
- L'organisation d'un *repas commun* du personnel communal et celui du C.P.A.S. conforte les rapprochements et collaborations ;
- L'accès à l'Intranet pour le personnel du CPAS.

5. Synergies récentes

- Gestion des ressources humaines

L'objectif est de créer une plate-forme commune de gestion des ressources humaines des deux institutions, tant d'un point de vue administratif (statuts, règlements, procédures de recrutement, formations, délibérations,...) que de la partie relative au paiement des rémunérations et des lois sociales.

La réalisation de ce projet a commencé en 2015 avec l'installation physique du GRH dans des locaux communs. L'organisation interne du service commun GRH est en phase de finition et est testée depuis septembre 2017.

- Maintenance et nettoyage des vitres

Vu l'arrivée des services du C.P.A.S. à l'Hôtel de Ville, il est indispensable de regrouper le service maintenance et de le placer sous une direction unique.

Ainsi, il a été décidé que les deux personnes employées par le Cpas au siège central intègrent l'équipe maintenance de la Ville afin de permettre une formation unique, l'emploi du matériel adapté et des possibilités de remplacement plus aisées.

- Service juridique

Il a été décidé cette année de créer une coupole juridique commune à la Ville et au Cpas. Mme Marcotty, juriste de la Ville et secondée par Mme Goffin (juriste du Cpas spécialisée dans les matières sociales), pourra ainsi mettre ses compétences au Service du Cpas sur demande de sa Directrice générale ainsi que par la remise d'avis dans l'exercice de la tutelle administrative du Collège communal sur les décisions du Conseil de l'Action sociale.

3.3. Conclusion

En guise de conclusions, les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités ont été presque complètement développées dans l'intérêt des deux administrations locales tant pour le C.P.A.S. que pour la commune.

Toutes les gestions administratives transversales ont fait l'objet d'une synergie ou de l'étude de la pertinence d'un travail en commun.

Marche-en-Famenne est dans ce domaine à nouveau un exemple de gestion dynamique et cohérente.

Ces synergies et ces partenariats locaux sont en effet dynamisants et valorisants pour chacun. Nous participons ainsi à une opération " *win-win* ".

Il est manifestement indispensable qu'un dialogue efficace et constructif se poursuive entre le Centre Public d'Action Sociale et la Commune et il faut continuer à mettre au service de chaque institution les points forts de l'un ou de l'autre.

Cela au service d'une meilleure efficacité d'action et pour le bien de tous nos citoyens.

Suivent les signatures :

POUR TRANSCRIPTION CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Jean-Paul LECARTE

André BOUCHAT